

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 septembre 2005**

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un message de sympathie aux Elus de MARACINENI dans les circonstances difficiles que vit la Roumanie, à la suite d'inondations très importantes ayant touché le pays. Il signale qu'une délégation de la Municipalité est en ce moment en Roumanie, mission qui était prévue et qui a été maintenue malgré les circonstances, considérant qu'elle constituait aussi une forme de solidarité.

1°/ Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2005.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Monsieur MICHAUD exprime sa satisfaction sur la rédaction du compte-rendu qui rapporte fidèlement les interventions qui ont été faites, notamment par son groupe, à l'occasion du débat sur la fusion du CHI Jean Rostand avec le CH de Saint Cloud.

En particulier, le compte-rendu met bien en évidence que les interventions de son groupe ne mettent pas en cause les personnes. A cet égard, il souhaite que cette ligne de conduite qui consiste à ne pas mettre en cause les personnes soit une règle au sein du Conseil Municipal.

N'appelant pas d'observations particulières, le compte-rendu analytique de la séance du 1^{er} juillet 2005 est approuvé à l'unanimité.

2°/ Projet de création d'un parc nautique sur l'Ile de Monsieur – Enquête publique concernant la demande d'autorisation relative à la loi sur l'eau – Avis du Conseil Municipal.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie du 20 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 2 abstentions : Monsieur MICHAUD, Mademoiselle CANDELIER.

Après avoir présenté les cinq principaux éléments du dossier d'enquête publique, à savoir : la pollution du site et l'étude détaillée des risques, les rejets des eaux usées et de pluie, le respect du champ d'expansion des crues de la Seine, l'état de la faune piscicole et les impacts du

projet, et, enfin, la phase « travaux et exploitation future du site », le Maire ouvre le débat en passant la parole à Monsieur MICHAUD.

Monsieur MICHAUD souhaite connaître la nature juridique de l'autorisation qui est demandée au titre de la loi sur l'eau et ses conséquences.

Ensuite, il s'interroge sur le projet lui-même et demande s'il s'agit du projet approuvé par le comité syndical ou bien celui issu des déclarations diverses, notamment celles faites par le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine à propos de la création d'une piscine. Il demande sur quel projet le Conseil Municipal doit se prononcer et enfin il se demande si l'enquête du Commissaire-enquêteur est basée sur le projet du comité ou sur celui des déclarations.

Le Maire donne ensuite la parole à Madame CYROT.

Madame CYROT s'étonne d'abord de la faible communication faite sur un sujet aussi important.

Elle souhaite ensuite connaître le sort des aménagements annoncés dans les différentes déclarations, notamment à propos de la création d'un éventuel port de plaisance.

Enfin, elle s'interroge sur les incidences financières de ces nouveautés sur les 45 millions d'euros prévus initialement.

Le Maire donne la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN souhaite donner l'appréciation des Verts de Sèvres et de Boulogne-Billancourt sur l'enquête publique réalisée.

Il regrette le caractère très partiel de l'enquête à propos de la dépollution, estimant qu'il y a encore beaucoup de pollution sur le site. D'autre part, Monsieur PUZIN est satisfait de voir, dans les remarques du Commissaire-enquêteur, que les aménagements annoncés dans les déclarations de Monsieur SARKOZY nécessiteront de toute façon des enquêtes supplémentaires, notamment au sujet de la piscine.

Il regrette en rejoignant sur ce point Madame CYROT, le manque de publicité qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Il déplore des annonces tardives et trop limitées que ce soit dans le bulletin municipal ou sur le site Internet de la ville.

Sur le dossier lui-même, Monsieur PUZIN fait observer que des inquiétudes persistent sur la préservation des ressources en eau. Il estime que le prélèvement de 80m³ d'eau par heure nécessaire pour le parc nautique n'est pas anodin. Il souhaite que le prélèvement de la nappe phréatique soit limité aux besoins vitaux et demande que les rivières et bassins du parc soient alimentés par l'eau de la Seine.

Sur la qualité physico-chimique et biologique de la Seine, Monsieur PUZIN juge le rapport inconsistant dans la mesure où il fait état de rejets sans incidence sensible, sans plus de détail. Il demande que le projet soit conforme à la loi du 13 juillet 2005 et aux directives cadres européennes en la matière.

Monsieur PUZIN regrette les imprécisions du projet sur le sort réservé aux habitations sur la Seine. Il estime que les informations fournies à ce sujet manquent de lisibilité et de clarté.

Sur la perspective du développement durable, Monsieur PUZIN considère que le dossier soumis à enquête ne l'aborde que très partiellement. S'il juge légitime l'accent important mis sur les activités de loisirs, il trouve incompréhensible que les besoins de la population en terme de transport de marchandises ne soient pas pris en compte.

En conclusion, Monsieur PUZIN indique que les Verts souhaitent que l'aménagement de l'Ile de Monsieur permette l'amélioration de la qualité de vie dans le Val de Seine, tout en ajoutant que le projet actuel, exclusivement axé sur le loisir, ne permet pas d'atteindre cet objectif.

Le Maire donne ensuite la parole à Mademoiselle CANDELIER.

Mademoiselle CANDELIER rappelle qu'elle avait noté en commission l'avantage de la réalisation d'un dispositif spécifique de récupération des eaux usées sur le parking sud tout en regrettant que ces ouvrages ne réduisent que de 15% les matières en suspension.

Le Maire estime que de nombreuses questions dépassent l'enquête elle-même, mais accepte de répondre à chacune d'entre elles.

Il précise à Monsieur MICHAUD qui s'interrogeait à propos de la nature de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau qu'il s'agit de donner un avis sur le projet ayant fait l'objet d'une enquête, et que le Préfet des Hauts-de-Seine prendra un arrêté d'autorisation au regard de ces données.

Quant au projet lui-même, le Maire rappelle qu'il a clairement été défini et qu'il a fait l'objet d'un permis de construire, avec l'avis conforme du Ministre de l'Environnement. Les remarques et interrogations faites depuis, ne sont que des idées supplémentaires qui évoluent. Certaines ne sont pas nouvelles, comme celle de la piscine. Il explique qu'il s'agit initialement d'une demande du Maire de Chaville faite en 2001 lorsque le syndicat s'est constitué. Il ajoute que l'idée avait fait, par la suite, l'objet d'une étude optionnelle puis abandonnée avant d'être reprise, par plusieurs personnes, dont le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, sous différentes formes.

Le Maire indique qu'aujourd'hui, il s'agit de se prononcer sur le seul projet qui existe, à savoir celui adopté par le comité. Il ajoute que le Conseil Municipal doit se prononcer dans les quinze jours qui suivent la clôture de l'enquête, avant que le Commissaire-enquêteur rende son avis. Si le Conseil ne se prononce pas, son avis est tacitement favorable.

En ce qui concerne la question de l'information, soulevée par Madame CYROT et par Monsieur PUZIN, le Maire estime que celle-ci n'a pas si mal fonctionné, même si une formalité administrative a empêché le passage de l'information dans le bulletin municipal du mois de juin ; il rappelle que Le Parisien a signalé à deux reprises cette enquête.

A propos de l'éventuel aménagement d'un port de plaisance, point totalement étranger au dossier de l'enquête, le Maire indique qu'il s'agit d'une idée de la Région qui, dans le cadre d'un aménagement plus global, avait émis l'idée de faire une halte de bateaux à cet endroit. Le Maire ajoute que tout ceci n'est encore qu'au stade des hypothèses qui seront étudiées avec le Conseil Régional.

Quant aux coûts, le Maire confirme qu'il s'agit bien de 45 millions d'euros si on y inclut la déviation du tramway dont les travaux vont commencer.

Pour répondre aux remarques de Monsieur PUZIN relatives aux pollutions, le Maire indique que les études réalisées ont été très poussées notamment au niveau de l'étude des risques. Le Maire explique, en reprenant l'exemple du bassin d'esquimautage, bassin d'apprentissage du canoë-kayak, que trois hypothèses d'alimentation en eau ont été étudiées : soit l'eau de ville, soit l'eau de la nappe, qui n'est pas une nappe phréatique mais une nappe dans la craie à 40 mètres de profondeur, soit l'eau de la Seine. Il ajoute que si les deux premiers cas ne

présentent aucun danger, le troisième montre que l'athlète risquerait d'ingérer sur deux ans d'entraînement un taux de matière toxique supérieur à celui autorisé par les normes européennes.

A propos du maintien des péniches, le Maire précise que des solutions sont en train d'être ajustées en collaboration étroite avec le Conseil Général et les deux associations de bateaux concernées. Le Maire ajoute que des travaux seront réalisés, dont le détail et la répartition seront discutés avec Voies Navigables de France, le Conseil Général et le Syndicat.

Pour le transport de marchandises, le Maire estime qu'il y a suffisamment de ports en région parisienne pour répondre à la demande et ajoute que les infrastructures sur place sont bien trop restreintes pour la diffusion de ces marchandises.

Il ajoute que le schéma directeur du Val de Seine et le Plan d'Occupation des Sols de Sèvres a prévu, dans cette zone, des activités de loisirs à vocation nautique et des espaces verts.

Pour répondre à Mademoiselle CANDELIER, le Maire pense que des améliorations qualitatives sont certainement à apporter en ce qui concerne la récupération des eaux usées sur les parkings.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, avec 7 abstentions : Monsieur MICHAUD, Madame BERES, Monsieur BLANDIN, Madame CYROT, Monsieur GERBAUD, Monsieur PUZIN, Mademoiselle CANDELIER.

En constatant l'abstention de l'opposition, le Maire regrette l'absence de consensus sur un sujet aussi important.

Monsieur MICHAUD explique qu'il s'agit d'un dossier sur lequel son groupe s'est prononcé favorablement mais en apportant des propositions dont certaines seulement ont été suivies ce qui justifie aujourd'hui les réserves de son groupe au regard de l'évolution du dossier.

3°/ Route Départementale 7 (RD7) – Aménagement de la section Pont de Sèvres / Paris sur les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux. Modalités de la concertation préalable à l'enquête publique.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie du 20 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 2 abstentions : Monsieur MICHAUD, Mademoiselle CANDELIER.

Après la présentation du rapport, le Maire donne la parole à Mademoiselle CANDELIER.

Mademoiselle CANDELIER remercie le Maire d'avoir ajouté dans le projet de délibération final l'amendement qu'elle avait proposé en commission sur le fait que l'exposition devait être ouverte le samedi. En revanche elle déplore que l'unique réunion se tienne à Issy-les-Moulineaux et qu'il n'y ait pas une réunion par ville.

Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur MICHAUD.

Monsieur MICHAUD rejoint Mademoiselle CANDELIER sur les avantages qu'il y aurait à faire une réunion par ville, afin de permettre à chaque citoyen de participer plus aisément au débat et à l'élaboration du projet. Il ajoute que ce sujet préoccupe singulièrement les habitants du quartier de la Manufacture et propose de consacrer la prochaine réunion de ce quartier à ce sujet.

Le Maire répond que la phase de concertation prévoit une seule réunion, même si d'autres peuvent être programmées à l'initiative de chaque commune. Il ajoute que le lieu choisi à Issy-les-Moulineaux à l'avantage d'être simple d'accès. Il rappelle que cette réunion est principalement mise en place pour informer les habitants qui pourront s'exprimer par ailleurs dans les divers lieux d'exposition qui leur seront ouverts.

Le Maire ajoute que les riverains des quartiers concernés ont été, et depuis longtemps, associés à toutes les réflexions sur le sujet. Il rappelle que le Conseil Général des Hauts-de-Seine pilote la procédure avec écoute, disponibilité et cohérence. Le Maire rejoint Mademoiselle CANDELIER sur la nécessité de faire une publicité assez large sur un sujet aussi important.

A propos de la délibération, le Maire propose, pour plus de clarté, de modifier la rédaction de l'article 1 de la manière suivante « *Une exposition publique du 14 novembre au 2 décembre 2005 de 14 heures à 18 heures, les lundi mardi jeudi et vendredi, de 10 heures à 18 heures le mercredi et de 16 heures à 20 heures le samedi* » en ajoutant qu'une réunion commune aux habitants des trois villes concernées se tiendra « *le lundi 14 novembre 2005 à 19 heures à Issy-les-Moulineaux* ».

Monsieur PUZIN demande que le Conseil Municipal se prononce pour une réunion publique dans chaque ville.

Le Maire refuse en expliquant qu'il ne peut pas se prononcer en lieu et place du Conseil Général qui organise les modalités de la consultation. Il ajoute que les associations qui vont participer à ce débat sont quasiment toutes d'envergure intercommunale, ce qui rend inutile la tenue de plusieurs réunions publiques.

Le Maire explique que le Conseil Général, au regard des nombreuses observations qui seront faites, présentera un projet mis à jour qui donnera lieu à enquête publique et à des réunions publiques où les habitants pourront encore s'exprimer.

Monsieur MICHAUD propose de fixer une réunion publique à l'initiative de la Ville de Sèvres à laquelle des représentants du Conseil Général seraient tout naturellement conviés.

Le Maire retient l'idée en précisant qu'il en parlera avec les représentants du Conseil Général.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de délibération avec 2 abstentions : Monsieur PUZIN, Mademoiselle CANDELIER.

4°/ Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale du 29 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après le rapport présenté par Monsieur DETOLLE, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de délibération portant modification de l'effectif du personnel communal.

5°/ Modification du règlement relatif à la prime d'activité versée aux agents communaux.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale du 24 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après le rapport présenté par Monsieur DETOLLE, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de délibération relatif à la modification du règlement de la prime d'activité versée aux agents communaux.

6°/ Personnel communal – Modification de la liste des emplois comportant l'attribution d'un logement par utilité de service et par nécessité de service

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale du 24 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après le rapport présenté par Monsieur DETOLLE, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de délibération modifiant la liste des emplois communaux comportant l'attribution d'un logement par utilité de service ou par nécessité de service.

7°/ Conservatoire municipal de musique et de danse - Fixation du contingent d'heures de vacation d'enseignement hebdomadaire.

Rapporteur : Madame PALMIERI

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale du 24 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après le rapport présenté par Madame PALMIERI, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet de délibération fixant le contingent d'heures de vacation d'enseignement hebdomadaire au Conservatoire municipal de musique et de danse.

8°/ Demande de la société « DEGETEL GROUP » en vue de bénéficier d'une dérogation préfectorale annuelle au principe du repos hebdomadaire le dimanche, pour des interventions à Sèvres, auprès de la société « COFIROUTE ». Avis du Conseil Municipal.

Rapporteur : Monsieur DE SAINT JORES

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale du 24 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après le rapport présenté par Monsieur DE SAINT JORES, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la demande de la société « DEGETEL GROUP »

9°/ Remise gracieuse des pénalités de retard dues au titre d'une taxe d'urbanisme.

Rapporteur : Madame LUCAS

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale du 24 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après le rapport présenté par Madame LUCAS, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de délibération relatif à la remise gracieuse de pénalités de retard dues au titre d'une taxe d'urbanisme.

10°/ Approbation de l'adhésion de la commune de Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Rapporteur : Monsieur CHAVATTE

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie du 20 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Après le rapport présenté par Monsieur CHAVATTE, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de délibération relatif à l'adhésion de la commune de Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile-de-France.

11°/ Approbation d'un avenant n° 1 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux.

Cette affaire est retirée de l'ordre du jour, et renvoyée à une séance ultérieure, la commission d'appel d'offres qui doit rendre un avis préalable n'ayant pas pu être réunie.

12°/ Rapports annuels au Conseil Municipal sur l'activité des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre (exercice 2004).

- Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France
- Syndicat Intercommunal d'assainissement de la vallée du Ru de MARIVEL

Rapporteur : Monsieur GUILLET (SIGEIF)

Rapporteur : Monsieur LEROY (SIAVRM)

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie du 20 septembre 2005 a donné un avis favorable à l'unanimité sur les deux rapports.

Le Maire remercie Monsieur GUILLET, représentant de la commune de Sèvres au SIGEIF et Président de ce syndicat et lui donne la parole.

Monsieur GUILLET s'exprime en ces termes :

« Je suis également très heureux de venir chaque année présenter ce rapport d'activité.

Vous avez probablement eu un rapport plus complet, qui est l'ensemble de l'activité du SIGEIF pour 2004. J'ai envoyé également récemment le rapport d'activité des concessionnaires, distinct évidemment du rapport d'activité du SIGEIF. Je ne veux pas m'appesantir, pour ne pas alourdir cette séance, sur l'ensemble de l'activité du SIGEIF. Je crois que globalement elle est à présent bien connue.

Nous sommes aujourd'hui, comme vous le savez, dans une situation de transition, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie et nous insistons beaucoup, comme je l'ai fait dans l'éditorial du rapport d'activité 2004, sur le fait que nous avons trois fonctions aujourd'hui, qui sont, la première, d'être des concédants, c'est la tradition, c'est notre raison d'être même, puisque nous exerçons l'autorité concédante sur le territoire, 175 communes, avec l'adhésion de Périgny qui est en cours, qui est une petite commune du Val-de-Marne. Ce rôle de concédant est aujourd'hui mieux précisé dans la mesure où, avec la séparation des activités issues de l'ouverture des marchés de l'énergie, de la libéralisation de l'énergie, tant en électricité qu'en gaz, nous avons désormais un gestionnaire des réseaux de distribution, en gaz et en électricité, bien identifié, avec lequel nous pouvons traiter le problème des réseaux et, en particulier, de leur qualité.

Le deuxième point, nous faisons en sorte de faciliter le rôle de la fonction de client des communes, c'est dans cet esprit que nous avons créé un groupement de commandes gaz et que nous lancerons un appel d'offres en novembre prochain. La commune de Sèvres est adhérente à ce groupement. Nous avons aujourd'hui 125 adhérents à ce groupement représentant 765 gigawatt heures environ, c'est-à-dire un peu plus que la consommation de La Défense. Nous pouvons espérer, mais je ne veux pas l'affirmer, avec la réalité de l'ouverture à la concurrence, des prix intéressants, c'est-à-dire en dessous du tarif administré aujourd'hui en matière de gaz et, comme vous le savez, le Gouvernement a décidé un rattrapage des prix du gaz, des tarifs administrés par rapport au prix du marché, d'ici le mois d'avril, or, notre marché ne sera véritablement en exercice qu'à partir du mois de mai.

Le troisième point, c'est que nous insistons de plus en plus sur les problèmes de développement durable et de maîtrise de demande de l'énergie, pas simplement de l'électricité, mais de l'ensemble de l'énergie ; d'ailleurs, ce groupement de commandes gaz s'inscrit également dans une perspective de développement durable et de maîtrise, en particulier de la consommation et des facturations. Je n'insiste pas là-dessus, j'y reviendrai, si vous avez des questions.

En ce qui concerne plus spécialement Sèvres, en matière de gaz, je crois que ce qu'il faut noter de façon essentielle, c'est la résorption du réseau en fonte grise. Vous savez qu'il y a eu un accident particulièrement grave à Mulhouse, il y a quelques mois. Nous savons que sur le réseau en fonte grise, il y a des risques de cassures. Il est évident que c'est le seul véritable risque important, en dehors des incidents domestiques, qui peuvent exister en matière de gaz, des incidents graves, qui peuvent provoquer des blessés, voire des morts, donc nous insistons beaucoup depuis un certain nombre d'années, sur le territoire, sur la résorption du réseau en fonte grise. Il a quasiment disparu sur le territoire du SIGEIF. Il y en a encore 256 mètres à résorber en 2005. Les travaux seront terminés d'ici quelques semaines. Il y aura encore 439 mètres à résorber au cours de l'année 2006, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus un seul mètre de réseau en fonte grise sur le territoire de la commune de Sèvres.

En ce qui concerne la sécurité des installations intérieures, point sur lequel nous insistons beaucoup également, le nombre de diagnostics qualité - gaz a été de 220 en 2004 contre 163 en 2003, donc une progression intéressante.

En ce qui concerne l'électricité, je ne reviens pas sur les données de consommation, qui sont relativement peu importantes. Je crois que le plus important en matière d'électricité est que nous avons à présent 78,4% du réseau basse tension qui est souterrain, soit 50 kilomètres au total. Cela à l'initiative de votre Conseil Municipal. Nous avons en effet en 2004 réalisé des opérations pour un montant 152 274 euros dont 30 454 euros seulement à charge de la commune, puisque la procédure que nous avons mise en place avec le SIGEIF, le Conseil Général, avec la participation d'EDF pour 50%, puisque nous sommes en site protégé ou à proximité de site protégé, aboutit à un ticket modérateur, pour la commune, relativement faible. Mais il est un fait qu'il faut quand même programmer ces dépenses dont la charge est importante et qui implique un certain étalement sur plusieurs années.

En 2005, nous avons 230 412,69 euros de coûts estimés pour les opérations qui sont menées sous maîtrise d'ouvrage du SIGEIF désormais, puisque vous avez transféré la maîtrise d'ouvrage au SIGEIF pour les questions d'enfouissement d'électricité, avec une participation de la commune de 46 082,54 euros. Ce sont des travaux qui concernent plusieurs rues à Sèvres mais je n'insiste pas sur ce point puisque vous avez probablement voté des délibérations portant sur ces programmes.

Enfin, il faut souligner, en ce qui concerne l'enfouissement du réseau électrique, que sur le fondement de la loi MOP modifiée récemment par ordonnance, nous exerçons désormais le rôle de maître d'ouvrage temporaire, de façon à faciliter la coordination des différents acteurs intervenants, pour ces opérations d'enfouissement qui ne concernent évidemment pas que l'électricité, mais également l'éclairage et les télécommunications. Nous essayons de faire en sorte que ce soit également coordonné de temps en temps avec le gaz, bien que s'agissant de travaux de type différents »

Le Maire remercie Monsieur GUILLET pour son rapport, en insistant sur l'aide apportée par le SIGEIF quant aux problématiques liées à la fourniture de gaz qui permettent d'envisager les solutions les plus appropriées, mais également au niveau de l'enfouissement des réseaux pour lequel la Ville bénéficie de la maîtrise d'œuvre de ce syndicat.

Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN remarque, à la page 54 du rapport, qu'entre 1973 et 2004, la part de la consommation des énergies renouvelables est en diminution, passant de 6,7 % à 6,45 % alors que tout un paragraphe est consacré au développement durable. Il met en garde les responsables contre les discours de bonnes intentions qui ne se traduisent jamais dans les faits.

Monsieur PUZIN remarque également que l'éditorial de Monsieur GUILLET fait état de la situation 2004. Or, le prix du gaz augmente puisqu'il est étroitement lié aux soubresauts du prix du pétrole et il se demande si l'éditorial de Monsieur GUILLET aurait été le même aujourd'hui. Enfin, Monsieur PUZIN demande si à plus long terme et dans ce contexte d'augmentation des prix, quelle évolution est à prévoir face à l'émergence de ressources alternatives au gaz.

Monsieur GUILLET note que Monsieur PUZIN pose des questions qui dépassent le cadre de Sèvres. A propos de l'éditorial, Monsieur GUILLET précise qu'il essaie, dans la mesure du possible, de lui donner un caractère intemporel mais qu'il ne change jamais d'avis une année sur l'autre.

Quant à la part des énergies renouvelables, Monsieur GUILLET explique qu'il y a un seuil européen de 21% que chaque pays de l'union doit respecter.

Il y a encore des efforts à faire, EDF va dans ce sens et la loi d'orientation sur l'énergie montre la volonté de l'Etat d'aller aussi dans ce sens. La France se trouve fort bien placée par rapport à ses voisins européens, puisqu'elle bénéficie d'une énergie électrique d'origine hydraulique qui doit représenter presque 10% de la production électrique.

Monsieur GUILLET ajoute que l'utilisation de l'énergie nucléaire réduit de beaucoup les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Avec 80% de son énergie qui provient du nucléaire, la France respecte ses engagements en matière d'environnement et de protection de la planète.

Concernant le prix du gaz, Monsieur GUILLET indique qu'il est très difficile de prévoir en effet les évolutions dans la mesure où, comme l'a souligné Monsieur PUZIN, il est étroitement lié au prix du pétrole. Il ajoute qu'aujourd'hui nul ne sait si cette matière première va se raréfier ou non. Monsieur GUILLET estime qu'il y a, en tout état de cause, une large part de spéculations des pays de l'OPEP, mais aussi une demande de plus en plus importante des pays émergents, d'où une certaine instabilité. Ce qui change pour le gaz en revanche, c'est qu'il entre dans une logique de marché.

Le Maire remercie Monsieur GUILLET de ses précisions en indiquant toutefois que la politique énergétique nationale ne concerne pas directement Sèvres et le SIGEIF. Il donne la parole à Madame CYROT.

Madame CYROT souhaite savoir concrètement comment le SIGEIF entend insérer le développement durable au sein d'une politique locale.

Monsieur GUILLET explique qu'il s'agit à la fois d'une maîtrise de la consommation et d'une maîtrise de la facturation qui s'est notamment traduit par le groupement de commande mis en place. Il ajoute qu'une étude détaillée de chaque point de facturation permettra à terme de réaliser des économies non négligeables. Il ajoute qu'une information très large est mise en place indiquant aux consommateurs les équipements qui permettent ces économies d'énergie.

Le Maire indique, à titre d'exemple, que des solutions intelligentes en matière d'économie d'énergie, ont été adoptées pour le projet de l'Ile de Monsieur. Il cite le système de thermo frigos pompes avec la nappe pour tout ce qui est chauffage et rafraîchissement.

Après avoir remercié Monsieur GUILLET pour son intervention, le Maire invite le conseil à prendre acte du rapport annuel du syndicat.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur l'activité du SIGEIF pour l'exercice 2004, ainsi que du compte administratif 2004 annexé.

Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur LEROY pour la présentation du rapport annuel du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)

Après que Monsieur LEROY ait présenté ce rapport, le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur l'activité du SIAVRM pour l'exercice 2004, ainsi que du compte administratif 2004 annexé.

13°/ Capital social de la SEMI-SEVRES – Acquisition d’actions par la Ville.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission des finances, du développement économique et de l’administration communale du 24 septembre 2005 a donné un avis favorable à l’unanimité.

Le Maire explique que le regretté Monsieur Lejeune, qui a été pendant très longtemps administrateur privé de la SEMI SEVRES est décédé et qu’il détenait 15 actions sur un total de 7.000 qui composent le capital social de la société. Il rappelle que la ville est actuellement propriétaire de 69,7 % des actions, c’est-à-dire 4.830 actions. Il ajoute que Madame Lejeune et ses co-héritiers, n’ayant aucun intérêt à garder ces 15 actions, ont proposé à la ville de Sèvres de les reprendre, ce qui va augmenter la participation de la ville de 69,7 à 69,9 %. La valeur de l’action étant de 33 €, le montant d’acquisition serait de 495 €.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte le projet de délibération décidant l’acquisition par la ville auprès de Madame LEJEUNE et consorts de 15 actions du capital de la SEMI SEVRES.

14°/ SEMI-SEVRES – Rapport annuel au Conseil sur la situation de la société.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission des finances, du développement économique et de l’administration communale du 24 septembre 2005 a donné un avis favorable à l’unanimité.

Le Maire indique que la SEMI SEVRES a poursuivi sa réorganisation interne et a mis en place un système informatique performant et efficace.

Au niveau de la gestion du patrimoine, le Maire indique qu’un très gros travail a été fait pour la mise en place d’un plan de remise à niveau de tous les contrats d’entretien et la définition d’un plan pluriannuel d’entretien du patrimoine avec, en accord avec les locataires, des projets de « résidentialisation ».

Le Maire précise ensuite que la SEMI SEVRES n’a plus qu’une opération en cours, c’est celle relative à l’ancienne clinique des BINELLES et qui comporte des logements et le service des Archives communales, dont les travaux vont se terminer d’ici quelques semaines.

En ce qui concerne la Zac « Sèvres-Manufacture », le dossier de clôture définitive sera présenté au conseil en décembre prochain.

D’autre part, la SEMI SEVRES a poursuivi la mise au point du plan de refinancement des emprunts, notamment pour redresser le système de gestion locative pour lequel les annuités de remboursement des prêts absorbaient environ 80 % des loyers, ce qui est excessif. Le projet de plan de refinancement sera présenté au conseil d’administration ; le Conseil Municipal aura à en connaître le moment venu.

Sur les résultats financiers, les tableaux font apparaître le problème de la gestion locative en montrant qu’elle est structurellement déficitaire du fait que de nombreux logements sociaux ont été construits, les années précédentes, avec des financements qui n’étaient pas tout à fait complets, ce qui aboutit à la situation actuelle où environ 80 % des loyers sont consommés par le remboursement du capital et des intérêts

Enfin, le Maire souligne que la taille de la SEMI reste véritablement un problème qu’il faudra régler ensuite.

Après la présentation du rapport, le Maire donne la parole à Monsieur BLANDIN.

Monsieur BLANDIN constate que les années passent et que les problèmes demeurent. Il ajoute qu'au delà du diagnostic qui est relativement bien posé, aucune réponse n'est apportée au problème fondamental de la SEMI SEVRES qui est celui de sa trop petite taille et son incapacité de pouvoir un jour dégager le moindre résultat positif dans son exploitation courante.

Monsieur BLANDIN fait remarquer que si cette évolution se poursuit, d'ici quatre ans la SEMI SEVRES sera dans une situation nette négative. Il ajoute que le plan de refinancement annoncé qui se traduit par l'étalement de la dette sur un plus grand nombre d'années pour limiter les conséquences de ces pertes d'exploitation sur la trésorerie, n'est pas en soi suffisant.

Monsieur BLANDIN demande une véritable refondation de la société et suggère de profiter des possibilités qui sont ouvertes avec l'intercommunalité. Il ajoute qu'au fil des années des solutions ont été proposées mais sans résultats significatifs. Il demande que le problème soit sérieusement posé et que des solutions radicales soient proposées pour arriver au sauvetage de la société.

Le Maire explique qu'il est relativement d'accord avec ce qui vient d'être dit sur le fond.

Le Maire confirme que le problème de la taille de la SEMI SEVRES est à l'étude. Les pistes de solutions possibles seront évoquées au prochain Conseil d'Administration et lors du Conseil Municipal de la réunion de décembre.

Il rappelle que la SEMI SEVRES est un organisme qui a réalisé beaucoup de logement sociaux et qui a beaucoup œuvré pour l'équipement de Sèvres. Le Maire ajoute que c'est grâce à son action que la commune peut se prévaloir d'avoir un taux de 26% de logements sociaux qui n'est pas très commun dans cette partie du département.

Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur MICHAUD.

Monsieur MICHAUD explique que son groupe va s'opposer à ce projet de délibération non pas pour exprimer quelque antipathie que ce soit à l'égard de la SEMI SEVRES et le rôle qu'elle joue, mais il s'agit tout simplement d'un vote d'alerte en disant que le conseil, au vu des résultats qui sont présentés, ne peut pas ne pas demander à ce qu'une réaction rapide intervienne sur ce dossier.

Le Maire rappelle que le texte du projet de délibération n'a rien à voir avec la déclaration que vient de faire Monsieur MICHAUD, puisqu'il s'agit d'approuver le rapport présenté, approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration et par l'assemblée générale.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité avec 5 voix contre (M. MICHAUD, Mme BERES, M. BLANDIN, Mme CYROT, M. GERBAUD), le projet de délibération concernant le rapport annuel au Conseil sur la situation de la SEMI SEVRES.

M. François KOSCIUSKO-MORIZET, en sa qualité de Président Directeur Général de la SEMI-SEVRES, ne prend pas part au vote.

15°/ Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur BARRIER

Monsieur BARRIER invite les membres du Conseil à prendre acte des arrêtés pris par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

Monsieur MICHAUD constate avec étonnement les contentieux qui concernent du personnel municipal. Il souhaite savoir de quoi il s'agit.

Le Maire répond que les différents arrêtés concernent le même agent communal dont il ne convient pas de parler de manière nominative. Il ajoute qu'il peut arriver que des contentieux se créent au sein du personnel.

Le recours à des avocats n'est pas systématique pour les contentieux administratifs, puisque la commune peut répondre directement. En revanche, dans certains cas ce recours est nécessaire pour défendre au mieux les intérêts de la Ville.

Le Conseil Municipal prend acte des arrêtés pris par le Maire dans le cadre de la délégation qu'il lui a accordée.

La séance est levée le 29 septembre 2005 à 22h20.

Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité en séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2005.

Le Maire,

*François KOSCIUSKO-MORIZET
Conseiller Régional d'Ile-de-France*